



COMITE REGIONAL DE NORMANDIE DE TIR A L'ARC

REGLEMENT DIVISION REGIONALE

NATURE

Une DR (Division Régionale) est instituée en Tir Nature. Elle se dispute par équipes de clubs. Elle se déroule du 1^{er} mars à la date limite définie par la FFTA pour qualifier un club au Critérium de France de Tir Nature par équipes de club.

Les comités départementaux peuvent présenter une équipe départementale. Elles seront classées avec les équipes de clubs mais seule une équipe de club peut remporter la DR. Elles ne peuvent être constituées que d'archers licenciés dans un club non inscrit à la DR.

Tous les concours nature organisés en Normandie pendant la période d'ouverture de la DR est une manche de la DR. La dernière manche sera lors du Championnat Régional de Tir Nature si celui-ci est le dernier concours de la saison nature, ce sera alors la seule épreuve où chaque club inscrit devra présenter une équipe. Une équipe engagée sur la DR mais non présente à une manche ne gagne pas de points sur cette manche.

Pour disputer la DR, un club ne peut inscrire qu'une équipe par compétition. A chaque compétition, l'équipe peut être différente, sa composition doit être déposée au greffe avant le début des tirs. Une équipe de club se compose de 2 archers au minimum et de 4 tireurs maximum hommes et/ou femmes sans qu'il y ait de condition liée aux catégories d'âge et d'armes.

Pour l'établissement du classement de chaque manche, seuls les 3 meilleurs scores après pondération de chaque équipe seront pris en compte. La DR se déroule sur le 1^{er} départ du concours.

Pendant les épreuves de DR les tirs se déroulent en individuel conformément au règlement du Tir Nature.

Les scores par archer seront pondérés de la façon suivante :

Arc droit : + 100

Arc chasse : + 50

Arc nu : + 25

Arc à poulies : 0

Arc libre : - 75

Pondération féminine : + 90 par
archère de l'équipe

A chaque compétition, les clubs marquent le nombre de points défini dans le tableau suivant :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Points	40	36	32	28	24	20	16	12	8

A partir de la dixième place, les équipes marquent 4 points.

Le classement final est effectué en totalisant les points obtenus lors des différentes étapes, y sont retirés les 2 plus mauvais scores d'étapes de chaque équipe. Ainsi une équipe ayant participé à 6 épreuves sur une année en comportant 8 se verra retirer ses 2 scores d'étapes à 0.

En cas d'égalité au nombre de points de manches, les équipes sont départagées par la somme des 5 meilleurs scores pondérés de chaque équipe. Ne sera pris qu'un seul score réalisé par l'équipe sur son terrain

Le club déclaré vainqueur de la DR est proclamé Champion de Normandie de Tir Nature, il reçoit du Comité Régional un trophée lors de la dernière étape, idéalement le Championnat Régional Nature

Modalités

Le droit d'inscription d'une équipe à la DR est fixé à 30 Euros.

Lors de chaque étape de la DR, le CRNTA fournira une distinction pour les 3 premières équipes.